



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme**

A R R Ê T É INTER-PRÉFECTORAL

portant modification de l'arrêté inter-préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liées aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens de communes des départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et de Loire-Atlantique

**Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

SSOS JSA

**Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet de la Loire-Atlantique**

Le préfet du Morbihan

Le préfet des Côtes d'Armor

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment les articles L.54 à L.64, et R.21 à R.31 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 avril 2022 portant ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liées aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens des communes des départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et de La Loire-Atlantique ;

Considérant que l'insertion de l'avis au public dans les journaux locaux ou régionaux doit être conforme aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration ;

Sur la proposition des secrétaires généraux de la préfecture du Morbihan, de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, de la préfecture des Côtes d'Armor et de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} – L'article 5 de l'arrêté inter-préfectoral du 14 avril 2022 susvisé est modifié de la manière suivante :

Un avis au public sera inséré en caractères apparents, par les soins du préfet du Morbihan, dans deux journaux diffusés dans les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et de La Loire-Atlantique, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 2 – Les secrétaires généraux de la préfecture du Morbihan, de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, de la préfecture des Côtes d'Armor, de la préfecture de la Loire-Atlantique, les maires des communes concernées, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Morbihan.

Le, **26 AVR. 2022**

Pour le préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Le secrétaire général



Ludovic GUILLAUME

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique



Le préfet du Morbihan,

Pour le préfet, par déléguation,
Le Secrétaire Général,

Guillaume QUENET

Le préfet des Côtes d'Armor,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale



Béatrice OBARA